



L'ABERGEMENT de VAREY

Journal municipal



N°15

Avril 2018

SOMMAIRE

Les mésanges de nos jardins

P.1

Les travaux en cours

- La rénovation des routes

P.2-3

L'actualité du village :

- La mise aux « normes handicap »
- Un nouveau jardinet municipal
- Un jeune basketteur : Maël Durand

P.4-5

L'actualité des associations:

- Basket St Jean
- L'anniversaire Rando 3 Monts
- Le repas des chasseurs

P. 6-7

Le patrimoine :

- Mme Dangeville

P. 8-9

La vie au village :

- Etat civil et agenda
- Info pratiques :
 - La C.A.F. de l'Ain
 - Les poubelles

P.10.11-12

Comment identifier les différentes mésanges de nos jardins ?

A l'Abergement, dans le jardin, cinq sous-espèces différentes de mésanges coexistent et se partagent les mangeoires dans un permanent « froufroutement » d'ailes accompagné d'un charmant concert musical! Un instant d'attention permet facilement de les différencier.



Un groupe de mésanges charbonnières

La plus grande et la plus nombreuse est sans conteste la **mésange charbonnière**.

Calotte noire, joues blanches, dos verdâtre, une bande noire traversant le long de sa poitrine et de son ventre jaune, ses couleurs et son comportement permettent une identification rapide! Toujours en quête de nourriture, elle prévient les autres qui profitent de l'aubaine!

Méfiantes, elles viennent furtivement prendre une graine puis se perchent en hauteur pour la décortiquer avant de se précipiter de nouveau aux mangeoires.



La mésange bleue



La mésange huppée

Nettement plus petites, la **mésange à tête bleue** et la **mésange huppée** se repèrent facilement grâce à leurs remuantes postures d'acrobates, suspendues dans les arbres la tête en bas et à leurs incessants bavardages! Très familières, elles n'hésitent pas à venir prendre leur nourriture à proximité immédiate de l'homme



La mésange nonnette



La mésange noire

Très petites mais vives et furtives, **mésanges nonnettes** et **mésanges noires** arrivent discrètement aux mangeoires, sélectionnent rapidement leur nourriture favorite et s'éloignent pour la savourer à l'écart dans les grands arbres. L'une en camaïeu beige, l'autre en dégradé gris-noir, toutes deux portent une calotte noire.

Retrouvez-nous aussi sur le site :
www.abergement-de-varey.fr

Nouvelle tranche de travaux sur les routes communales

Comme vous l'avez sans doute remarqué, de nouvelles portions de route ont été refaites en mars 2018 par l'entreprise Eurovia sous la conduite de la maîtrise d'œuvre du cabinet Archigraph.

Aujourd'hui ces revêtements d'enrobé tous neufs permettent un confort de circulation appréciable.

Ces travaux concernent quatre zones différentes :

Parlons tout d'abord d'un virage, qui loin après Les Granges, mène à la Cordière. Les trous sur la chaussée n'étaient plus gérables par de simples rustines et cela devenait dangereux pour les véhicules.

Environ 150 mètres de route a été refait y compris le début du chemin menant à la maison de Marie Arcan et Rémy Bricaud pour éviter que les cailloux ne descendent vers la route.



Ensuite c'est la portion de route entre la cabane des chasseurs et le caniveau posé au début de la montée sur Les Granges qui a été restaurée.

La chaussée s'effondrait au niveau de la pompe de relevage et le virage vers la fontaine était bien mal en point. Des bordures ont été posées pour préserver des pierres plantées évitant ainsi de déstabiliser le petit pont.



Dans le village trois tronçons de route ont été réaménagés :

Depuis la fontaine du four du village jusqu'à l'entrée de la salle des fêtes, puis les deux virages serrés qui mènent au haut de La Forêt.

Rappelons qu'au moment des travaux pour créer l'assainissement collectif dans le village, la chaussée avait été restaurée à l'identique avec un revêtement tri-couche (c'est-à-dire une couche de goudron liquide puis une couche de gravier, ceci renouvelé trois fois). Nous n'avions pas les moyens financiers de faire mieux.

Depuis nous nous sommes aperçu que l'été, par fortes chaleurs, ce revêtement « fondait » et s'arrachait au passage des camions, dégradant sérieusement la route, surtout dans les virages. Pour l'essentiel cela ne devrait plus se produire.



Enfin nous avons des soucis avec le petit bief de chez Goyet qui borde le chemin communal remontant le long de la maison de Mr et Mme Huchard. Ce petit ruisseau alimenté par toutes les eaux de ruissellement qui descendent de la colline par fortes pluies, débordait largement, ce qui entraînait graviers et cailloux sur la route tout en dégradant le chemin. En hiver cela pouvait produire du verglas.

L'entreprise SOCATRA a enterré un tuyau de 80 centimètres de diamètre sur une grande partie du parcours pour canaliser au mieux les eaux pluviales. Cette canalisation passe sous la route et se jette dans l'Oiselon.

Un revêtement bicouche a rendu cette portion de route circulaire pour les riverains.



Les travaux en cours

Nouvelle tranche de travaux sur les routes communales

Bien entendu ces travaux n'ont pu se faire qu'avec 15% de subventions du Conseil départemental soit 10 780 euros et avec l'aide d'un fond de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain soit 53 000 euros.

Les 68 220 euros restant étant à la charge de la Commune. Le coût total est bien de 132 000 euros hors taxes !

Il faut avoir conscience que l'entretien des routes a un impact important sur le budget communal.

Pour autant nous savons bien qu'il reste encore beaucoup à faire sur nos routes tant pour les revêtements que pour les murs de soutènement nombreux qui commencent pour certains à menacer.



Le virage permettant d'accéder à la place de la mairie

Suite à de nouveaux dommages sur la voirie, nous allons devoir faire des travaux supplémentaires non prévus au budget.

La mairie est responsable du défaut d'entretien des voies communales et des conséquences dommageables qu'il peut entraîner.

Cette situation n'est pas tenable au budget communal.

Il est donc rappelé que chaque fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité, est empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations ou des dégradations anormales, il peut être imposé une contribution spéciale aux entrepreneurs ou propriétaires dont la quotité est proportionnelle à la dégradation causée.

(Code de la voirie routière art. L 141-9)

Chacune et chacun doit comprendre l'importance de ménager ce patrimoine commun dans nos usages respectifs.



Le chemin de la Ferme de la Montagne

La Ferme de la Montagne est bien connue des randonneurs et autres motards comme de celles et ceux qui se rendent à la stèle commémorant le combat des maquisards de février 1944. C'est aussi le lieu de vie de deux familles qui circulent quotidiennement sur ce chemin.

Nous sommes dans les collines du Bugey et le problème avec les collines c'est qu'elles sont pentues et même très pentues dans ce secteur. Et quand il pleut l'eau ruisselle abondamment et ravine les sols. Par deux fois nous avons fait intervenir une entreprise pour remettre en état ce chemin et tenter de freiner les dégradations. Peine perdue, en quelques années, tout est à recommencer. Sur les conseils de Mr. Bolliet, technicien de l'ONF (Office National des Forêts) qui gèrent nos forêts communales, nous avons décidé de mettre en place des renvois d'eau (ou rases dans le langage local). Il s'agit de caniveaux qui traversent la chaussée et permettent de « casser » la vitesse de l'eau, tout en la renvoyant sur les côtés.

Après repérage sur place il s'est avéré qu'il fallait 21 rases de 6 mètres de long pour remédier le plus efficacement possible au problème.

C'est l'entreprise REVEL T.P., de Lent, qui a réalisé les travaux, ce qui n'a pas été toujours facile. Chaque rase, préfabriquée, pèse 1 300 Kg. Il a fallu les transporter, creuser une tranchée, avec parfois la présence de roche, mettre en place la rase et ensuite compacter le sol.

Face au même problème, chemin des Guichardières, au niveau du petit bac de pierre alimenté par une source, au-dessus des Lièvres, la même entreprise a posé 4 rases.

Le coût d'une rase est de 420 euros soit un total de 10 500 euros hors taxes. Le Conseil Départemental a subventionné ces travaux à hauteur de 2 500 euros. Les 8 500 euros restant sont à la charge de la commune. Lorsque les terrains seront bien remis en place il faudra sans doute terminer par un reprofilage du chemin.



L'une des 26 rases qui seront posées

Mais cette fois nous espérons bien que les choses auront été faites pour longtemps.

La mise aux normes Handicap

La 2ème tranche des travaux réalisés pour la mise en conformité aux normes pour les handicapés s'achève. De nombreuses modifications ont progressivement vu le jour:

- Des bandes rugueuses ont été posées sur les marches des escaliers donnant accès à la mairie (intérieurement et extérieurement)
- Une sonnette près de la porte d'entrée permet l'appel d'un membre du personnel qui viendra aussitôt répondre.
- Un palier mobile sera alors installé pour permettre un accès sécurisé et permettra un accueil personnalisé dans la grande salle du Conseil.
- Des « clous » disposés à 50cm des escaliers avertissent les personnes non-voyantes de la proximité de la première marche.
- De nombreux panneaux de signalétique permettent de se diriger efficacement vers les lieux recherchés
- Les toilettes et les lavabos de la salle des fêtes ont été adaptés.



Les clous installés au sommet des escaliers

Un nouveau jardinet municipal

Lors de la réfection de la place devant la salle des fêtes, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'aménagement en installant un jardinet fleuri en remplacement du bosquet de vieux rampants envahis de ronces devenus très « déplumés » et difficiles à entretenir.

Pour cela, il a fallu installer une balustrade en bois, prévoir un arrosage à asperseurs adapté et ramener une forte quantité de terre amendée destinée à accueillir rosiers, althéas, lauriers tins, bergénias, hellébores et autres vivaces résistantes qui seront plantées dès que les conditions climatiques seront plus clémentes !

Un grand merci à Damien pour son travail soigné et efficace !



6 voyages à l'A.S.E. du Bellaton ont été effectués pour véhiculer la quantité de terre nécessaire et beaucoup d'« huile de coude » pour Damien!



L'actualité du village

Maël, un jeune basketteur prometteur.

Maël Durand est un jeune basketteur abergementais, licencié au Club de Basket de Saint Jean le Vieux. Il joue en U13 et a été sélectionné pour jouer au sein du Comité de l'Ain.

Nous l'avons rencontré et il a bien voulu nous en dire plus...

Depuis quand pratiques-tu le basket ?

Maël : Depuis 5 ans

Pourquoi as-tu choisi ce sport ?

Maël : Au départ c'était parce que tous mes copains avaient cette activité. Puis j'ai accroché tout de suite.

Quel poste occupes-tu ?

Maël : Ca dépend, en club, je suis meneur(1). Dans l'équipe de l'Ain, je suis meneur arrière.

Quelles sont pour toi les qualités à avoir pour occuper ce poste ?

Maël : C'est la rapidité, avoir une bonne accélération en driblant. Il faut être habile et avoir une bonne vue d'ensemble du jeu.

Comment se sont faites les sélections pour accéder à l'équipe régionale ?

Maël : Le Comité de l'Ain est venu repérer les joueurs lors d'entraînements spécifiques. C'est comme ça que je me suis retrouvé sélectionné.

Sais-tu sur quoi on t'a repéré et qui a fait que tu as été retenu ?

Maël : Silence car Maël est modeste mais c'est bien sûr parce qu'il a du potentiel.

Combien de joueurs du Club de Saint Jean ont été sélectionnés ?

Maël : Nous sommes deux, Tanguy et moi.

Parle-nous des entraînements.

Maël : Je m'entraîne à Saint Jean ou à Ambérieu, deux fois par semaine, pendant une heure trente. Je fais des stages de trois jours à toutes les vacances scolaires. Il m'arrive d'avoir des stages sur un jour (le dimanche) à Bourg pour le Comité.

Et les matches ?

Maël : Je joue presque tous les week-ends dans l'Ain, le Rhône ou la Loire. Cela fait de longs trajets et je suis donc pris sur une grande partie de la journée.

Comment arrives-tu à concilier tes cours et ce rythme d'entraînement, de stages et de matches ?

Maël : Je n'ai pas d'entraînement le mercredi, je peux m'avancer. D'une façon générale, j'arrive à m'organiser.

Qu'est-ce qui te plaît dans ce sport ?

Maël : Quand je joue au basket, je suis bien. J'aime les matches, les entraînements. J'ai toujours hâte de jouer. Ca me détend. J'aime progresser, voir comment je pourrai m'améliorer.

Quel(s) métier(s) souhaites-tu exercer ?

Maël : Basketteur... dès que Stephen Curry(2) prendra sa retraite et donc occuper sa place 😊



(1) Le meneur (*point guard*), c'est lui qui est chargé de distribuer la balle et d'organiser le jeu en attaque. En plus de bonnes capacités au dribble, il doit avoir une excellente vision du jeu pour pouvoir distribuer le ballon à ses coéquipiers : il est généralement le meilleur dribbleur et le meilleur passeur de son équipe.



L'équipe de Maël



(2) Stephen Curry II, né le 14 mars 1988 est un joueur américain de basket-ball évoluant au poste de meneur dans l'équipe des Warriors de Golden State en NBA. Réputé pour ses qualités au tir à trois points, il est le joueur ayant inscrit le plus de paniers à trois points en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 et est considéré comme l'un des meilleurs tireurs de l'histoire.

Le Club de basket de Saint Jean le Vieux

L'ESSJV, Entente Sportive de Saint Jean le Vieux, a été créée en 1963. Son objet est de promouvoir l'activité du basket-ball pour tous. Cette année, elle compte 215 adhérents de tous les âges.

L'équipe Loisirs est mixte, composée d'hommes et de femmes de tous les âges dont l'objectif est de s'adonner à une pratique sportive en s'impliquant au maximum mais sans esprit de compétition. Quelques rencontres amicales ont lieu de temps à autre, c'est un moment avant tout convivial. Les entraînements se déroulent le mercredi soir au gymnase de Saint Jean le Vieux. **Cette année, trois abergementais sont dans cette équipe.**

Le club tient à véhiculer une image d'ouverture, de dynamisme et de convivialité.

Il permet aux jeunes d'évoluer dans un championnat au niveau élevé grâce à la mutualisation des moyens dans le cadre de la CTC Bugey (Coopération Territoriale de Clubs).

Il propose un basket accessible à tous les niveaux.

Son but est d'allier une volonté de défis sportifs à relever et de manifestations attirant la population locale.

Actuellement, 22 équipes sont engagées dont 13 au sein de la CTC (Coopérative Territoriale des Clubs) et une équipe Loisirs (voir encadré)

De belles performances qui justifient des bons classements : 2^{ème} pour l'équipe senior Régionale 3, l'équipe vise une montée, 3^{ème} pour l'U17 en championnat Auvergne Rhône Alpes, 2^{ème} pour l'U17 Femmes en région. L'équipe fanion évolue au niveau régional RM3 pour la 4^{ème} année consécutive.

Ces résultats ne seraient pas si positifs sans la motivation des joueurs ainsi que la compétence et l'implication des 10 entraîneurs dont 5 titulaires d'un diplôme FFBB (Fédération française de Basket-ball)

L'école de Mini-basket est reconnue dans le Département.

Vous l'avez compris, l'ESSJV est un club qui bouge grâce à sa trentaine de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie.

Nous tenons à remercier Sylvain Rigaud, son dynamique Président, qui nous a fourni ces renseignements.

Des informations sont disponibles sur le site internet www.essjv.fr



Ainsi afin de faire vivre le club, l'entente crée des festivités conviviales pour l'ensemble des licenciés qu'elle sensibilise au bénévolat dès le plus jeune âge. Ces événements sont principalement une tombola, un repas dansant en février, un loto le lundi de Pâques, la fête du club en mai et bien sûr des matches le week-end au sein du gymnase récemment rénové.

N'hésitez pas à supporter ces basketteurs, vous les verrez évoluer en violet.

Âge au 1er janvier 2018	Catégorie correspondante
6 ans et moins	U7 (Baby Basketteur)
7 et 8 ans	U8-U9 (Mini-poussin)
9 et 10 ans	U10-U11 (Poussin)
11 et 12 ans	U12-U13 (Benjamins)
13 et 14 ans	U14-U15 (Minimes)
15 et 16 ans	U16-U17 (Cadets)
17, 18 et 19 ans	U18-U19-U20-Junior
20 ans et plus	Senior

Le repas des chasseurs

C'est une tradition, pour clore la saison de chasse, les adhérents de l'ACCA organisent leur repas annuel à la salle Le Bourbouillon.

Ce repas est ouvert à tous – chasseurs et non chasseurs.

C'est le samedi 23 février que cette festivité a eu lieu, rassemblant plus de 115 personnes.

Cette année encore de nombreux amateurs de bonne chair ont pu apprécier le talent des membres de l'équipe qui ont utilisé les fours communaux pour cuire les préparations.

Quelques-uns ont tenté de pousser la chansonnette mais l'animation reste le tirage de la tombola qui suscite toujours de la bonne humeur. De nombreux lots réalisés par Chantal, la fille de Jeanine Boizot, ou offerts par de généreux donateurs ont fait la joie des nombreux gagnants.

Merci aux organisateurs dont Gilles Demetz est le président, succédant à Gérard Collet.

Et à l'année prochaine.



L'association « Rando des 3 monts » fête ses 10 ans



Le bureau fut réélu à l'unanimité.

*Laurent comme Président
Geo Secrétaire
Et Jean-Michel trésorier*



Le samedi 24 mars 2018 l'association a organisé sa dixième assemblée générale, exceptionnellement délocalisée à Dalivoy dans la Turne.

Sur la cinquantaine de membres, une trentaine étaient présents pour, entre autre, voir et revoir les photos prises des randonnées, repas ou élagages qui ont été faits sur les dix ans. Le diaporama fut agrémenté de quelques commentaires distrayants. Après avoir remercié la secrétaire et le trésorier, le président rappela la naissance de l'association avec 8 personnes du village et la progression de l'effectif jusqu'à 49 aujourd'hui, et près de 70 % de personnes de l'Abergement.

Le président rappelle que durant ces dix ans :

Beaucoup de randonnées ont été organisées dans des endroits divers et variés, Savoie, Pralognan, Jura, Pays de Gex, Hauteville, Bresse, Dombes, Revermont, Isère, Lozère... Certaines de ces balades se sont terminées au restaurant ou par des repas organisés par les membres.

Les membres de l'association ont ré-ouvert quelques chemins dont celui de la Forêt qui fut le premier chantier, et quel résultat !! De magnifiques haies de buis ... dévorées en une année par la pyrale, mais qui semblent tenter une repousse.

Et enfin l'association a créé en deux étapes, en accord avec les mairies des communes traversées, 6 circuits de randonnée autour de l'Abergement qui font le lien entre les circuits d'Ambérieu et ceux de Jujurieux et Boyeux. L'association a également conçu un topo-guide regroupant toutes les randonnées passant par la commune. Un bilan de la signalétique restant à changer sur la commune sera effectué pour déposer une demande de financements à la CCPA via le Comité départemental de randonnée pédestre de l'Ain. Pour rappel, la signalétique est largement subventionnée par la collectivité qui considère que la randonnée est un outil touristique pour le département.

A l'issue de l'assemblée générale, les membres présents ont été invités à rejoindre la salle des fêtes pour un repas avec interludes musicaux qui regroupa 52 personnes majoritairement du village. Exceptionnellement, pour fêter ses dix ans d'existence, l'association a ouvert le repas de son assemblée générale à tout le village.

Le repas préparé par le restaurant La Fontaine de Tossiat fut fort apprécié, en particulier le trou bugiste puisque le président a même dansé !

Certains habitants de L'Abergement nous questionnent sur cette Mme Dangeville qui a donné le nom de la rue reliant le château à la mairie, nom qui est aussi gravé sur la plaque d'une des fontaines du village.

Il nous a semblé important pour les nouveaux arrivants de rappeler les circonstances de cet hommage rendu au XIX^es à l'une des habitantes du village.

La famille Dangeville s'installa à L'Abergement de Varey après l'achat de la maison de Mme Robichon, le 18 septembre 1879. Aujourd'hui cette bâtisse avec colonnades, située près du château, appartient à Mme et Mr Jean Calvet.

Le 19 août 1883 M. Dangeville décède et sera enterré dans le cimetière de L'Abergement.

Sa femme Mme Elisabeth Marie Dangeville née Morel devient, par contrat de mariage, seule propriétaire des biens immobiliers qu'ils possédaient à L'Abergement. Elle décèdera le 9 septembre 1893 à 76 ans.

Malgré ce court passage à L'Abergement de Varey, Mme Dangeville devint une des bienfaitrices de L'Abergement : **elle est l'instigatrice du premier réseau d'eau courante communal à L'Abergement de Varey!**



L'ancienne propriété Dangeville, actuellement, la maison Calvet peinte par Mme Hélène Grenet-Barbollat en 1895.

En 1889, Madame Dangeville fit un don conséquent à la mairie pour l'établissement de fontaines dans le village.

Dalivoy, Côte Savin et la Forêt ayant déjà leurs fontaines (Dalivoy en 1845 vers chez Marcel Orset et en 1877 vers chez Stephane Juenet, Côte Savin en 1878 et la Forêt en Bourbouillon en 1841), plusieurs nouvelles fontaines furent installées au Village.

A cette époque, avoir l'eau potable près de chez soi était un progrès, un confort et une qualité de vie inestimables pour les femmes. L'implantation d'une fontaine leur évitait une corvée d'eau fatigante et répétitive.

Une fontaine fut construite Chez Gavet avec création d'un bassin en amont



La fontaine de chez Gavet

Mme Dangeville fut très chaleureusement remerciée lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin 1889:

« Le Conseil Municipal, écho de la population de L'Abergement de Varey est heureux d'adresser à Mme Dangeville sa profonde reconnaissance pour le don généreux qu'elle a fait à la commune au sujet de l'établissement des fontaines.

Les bienfaits de Mme Robichon sont écrits sur le marbre, mais celui de Mme Dangeville sera gravé dans le souvenir et le cœur de la population tout entière. »

Don de M^{me} Dangeville

1 ^{re} Fontaine de la Machine	
Montant de la somme payée	3.800 ^{fr}
2 ^{de} Fontaine de la Savatière	
Cupans, achat	725
Bâti & appareil	900
Serv. de l'usine	250
Sable	210
Maintenance, Amortissement	1322
Claviers de l'usine	300
	3.715
3 ^{de} Autres Fontaines	
Chiz Chabot	217
Dalivoy	200
Côte Savin	150
La Forêt	200
	767
Total général	8.285

La fontaine des Lièvres située près de la sortie du village.

Une des fontaines fut en fait la restauration de la fontaine du haut de Chez les Lièvres (en face de l'actuelle maison de Mr Lefèvre.) Un nouveau bassin remplaça l'ancien que l'on peut encore voir à l'arrière.

Cette fontaine abrite actuellement chaque année de jeunes salamandres mais a perdu son homologation « eau potable ».



Une nouvelle fontaine fut créée sous les marches de l'église malgré la présence d'une seconde fontaine à une dizaine de mètres en aval (construite par les habitants du quartier en 1857) et, contre le mur de la maison Bouillot sur la place de la mairie, d'une fontaine et d'un réservoir aujourd'hui disparus.

La fontaine de l'église était raccordée avec celle de Chez les Lièvres à la source de la Flachère qui se situe un peu en aval de la Croix Sainte-Marie et dont le bassin fut construit au début XX^{es}.. Ce bassin et cette source furent détruits lors de l'élargissement de la départementale menant à Nivollet il y a une trentaine d'année.



Réservoir de la place aujourd'hui disparu



La fontaine de l'église et sa plaque commémorative

On peut encore apercevoir la tête de dragon, embout du trop-plein de la canalisation la reliant au réservoir et à la borne fontaine de la place de la mairie. Ce système hydraulique fonctionnait encore dans les années 1960.

A son décès en 1893, le Conseil municipal se réunit en séance extraordinaire le 17 septembre 1893 afin de prendre connaissance des dispositions testamentaires de feu Mme Dangeville en faveur de la Commune à laquelle elle a octroyé la somme de 2000 francs (leg contesté par son héritière car non daté !).

Elle fut enterrée dans le caveau familial avec son mari.

En 1948, le conseil municipal vota l'installation d'une borne fontaine, sur le chemin vicinal de l'Abergement, branchée sur la canalisation de la Flachère de Mme Dangeville.



La borne des Fontanettes face à la maison Dangeville.

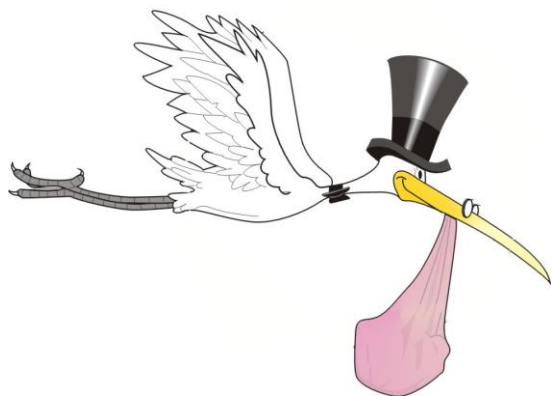
Nous voulions, nous aussi, rendre hommage à un financier particulier ayant permis d'établir le premier réseau d'eau courante mis au service de tous les habitants du bourg de l'Abergement.



L'Abergement souhaite la bienvenue à ses nouveaux arrivés :

Mme et Mr **Franck MERCIER**
qui se sont installés « Chez Chaboy »

Mr **Jean-Luc KAPRIELIAN**
« Chez Les Lièvres »



Le 9 février une petite **Line** est née au foyer
de Mme **DEVÔGE** et de Mr **NOTTON dit COIRON**
domiciliés Chez les Lièvres.

A vos agendas !

N'oubliez pas de noter ces rendez-vous ...

Le Comité de l'Ain de triathlon organise les 4 et 5 août 2018 « l'Aintrian »
qui comportera 7 épreuves de triathlon



Le 4 août 2018

L'Aintriman **VTT** traversera notre
village de 14h30 à 15h30 pour les courses
« CROSS L » et « CROSS Relais »
Ils arriveront de St Jean le Vieux
pour rejoindre Ambérieu
par Le Château des Allymes



Le 5 août 2018

La partie L'Aintriman **Vélo**
des courses « L » et « L Relais »
traversera notre village
de 9h45 à 11h.
Ils arriveront de St Jean le Vieux
pour rejoindre Ambérieu
par Nivolet- Evosges - Corlier - St Rambert
- Les Allymes.



Mardi 15 août 2018
« Les galettes du Bugey »
de l'ACCA.
cuites au feu de bois

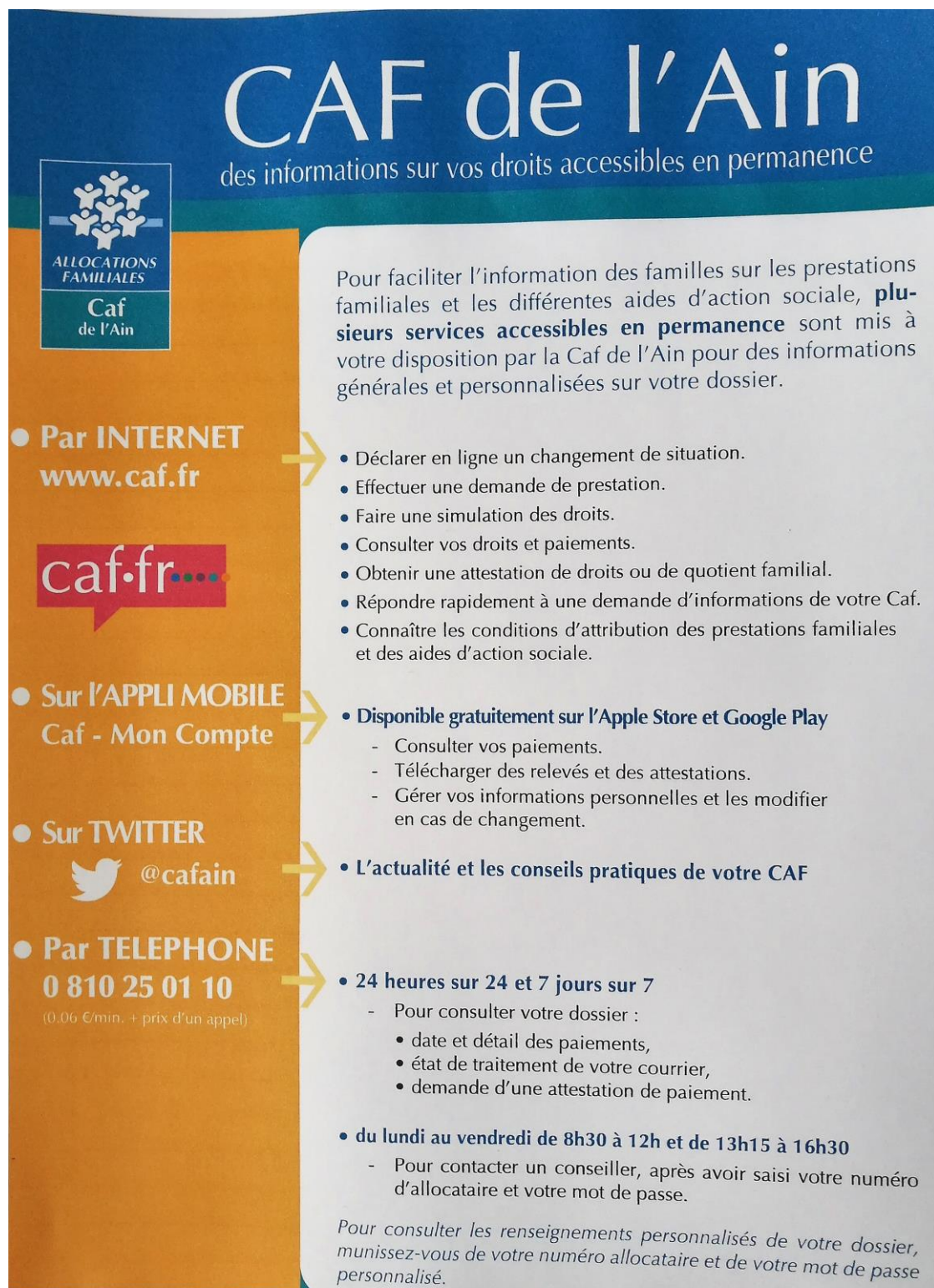
Points de vente :
Place de Dalivoy
Pèse-lait

La C.A.F de l'Ain : Information aux familles

Afin de renforcer l'information des familles sur leurs droits aux prestations familiales et aides d'action sociale, la caisse d'Allocations familiales de l'Ain a développé, au cours des dernières années, plusieurs services d'information :

- Site internet www.caf.fr
- Appli mobile « Caf – Mon Compte »
- Téléphone 0 810 25 01 10
- Twitter @cafain
-

Dans l'objectif de faire mieux vous connaître ces services, nous insérons, à leur demande, l'information qu'ils nous ont fait parvenir :



The infographic is titled 'CAF de l'Ain' with the subtitle 'des informations sur vos droits accessibles en permanence'. It features the CAF logo and a list of services accessible via Internet, mobile app, Twitter, and telephone. Each service is accompanied by a list of specific actions users can take.

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Ain

- **Par INTERNET**
www.caf.fr
caf.fr
 - Déclarer en ligne un changement de situation.
 - Effectuer une demande de prestation.
 - Faire une simulation des droits.
 - Consulter vos droits et paiements.
 - Obtenir une attestation de droits ou de quotient familial.
 - Répondre rapidement à une demande d'informations de votre Caf.
 - Connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale.
- **Sur l'APPLI MOBILE**
Caf - Mon Compte
 - **Disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play**
 - Consulter vos paiements.
 - Télécharger des relevés et des attestations.
 - Gérer vos informations personnelles et les modifier en cas de changement.
- **Sur TWITTER**
 **@cafain**
 - **L'actualité et les conseils pratiques de votre CAF**
- **Par TELEPHONE**
0 810 25 01 10
(0.06 €/min. + prix d'un appel)
 - **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
 - Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.
 - **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30**
 - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre mot de passe.

Pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, munissez-vous de votre numéro allocataire et de votre mot de passe personnalisé.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h

Mercredi 9h à 12h

Samedi 9h à 11h



Horaires déchetterie :

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi 8h30- 12h00

13h30- 18h00

Déchetterie fermée le dimanche

Fermeture les jours fériés.

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi 8h30- 12h00

13h30- 19h00

Déchetterie fermée le dimanche

Calendrier des poubelles jaunes 2018 :

La collecte s'effectue **un mardi sur deux**

	2 janvier	10 avril	3 juillet	9 octobre
	16 janvier	24 avril	17 juillet	23 octobre
	30 janvier	9 mai *	31 juillet	6 novembre
	13 février	22 mai	14 août	20 novembre
	27 février	5 juin	28 août	4 décembre
	13 mars	19 juin	11 septembre	18 décembre
	27 mars		25 septembre	2 janvier 2019*

*La collecte aura lieu le mercredi 9 mai (le mardi 8 mai étant férié)

*La collecte aura lieu le mercredi 2 janvier 2019 (le mardi 1er janvier étant férié)

Déchetterie de la Communauté de Communes :

Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 :

En ce qui concerne **la part fixe** dépendant de la base de la taxe foncière de la propriété bâtie, le taux **pour 2018** est fixé à 5,28%.

Concernant la **part variable** incitative, les tarifs suivants sont proposés pour chaque levée de bac comptabilisée **sur l'année 2017** :

Bac de 80L : 2,91€	rappel pour 2016 : 2,61€
Bac de 140L : 3,53€	3,17€
Bac de 180L : 3,94€	3,54€
Bac de 240L : 4,57€	4,10€
Bac de 360L : 5,81€	5,22€
Bac de 660L : 8,91€	8,01€
Bac de 770L : 10,05€	9,03€

Pour les habitants bénéficiant de rouleaux de **sacs blancs** : sacs de 50L : 2,60€ soit 65€ le rouleau de 25 sacs
(Tarif 2016 = 2,33€ soit 58€)

La déchetterie d'Ambérieu en quelques nombres :

Pensez à tous ces petits gestes éco-citoyens...

N.B. :

Une benne pour encombrants sera mise à votre disposition
du vendredi 8 juin au lundi 11 juin au matin.

	UNITE	ambérieu
CARTONS	kg	389 780
BOIS	kg	300 980
FERRAILLES	kg	412 410
GRAVATS	kg	1 284 100
ENCOMBRANTS	kg	1 557 220
DECHETS VERTS	kg	1 351 340
PNEUS	kg	31 120
HUILES DE FRITURE	kg	1 775
HUILES DE VIDANGE	kg	1 000
BATTERIES	kg	27300
PLACO	kg	140 340
PVC	kg	14 980
DECHETS SPECIAUX	kg	32 315
FIBRO CIMENT	kg	63 540
ECO-MOBILIER	kg	295 730
PILES	kg	1139
NEONS	kg	299
HOUSSES ET BACHES PLAS	kg	
RADIOLOGIES	kg	298
DEEE	kg	243 700
TEXTILE		4 764
		5 905 666